

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 3 juin 2019 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Claudia Kirouac

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 15

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier, madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

ORDRE DU JOUR

- 1) Réflexion du jour**
- 2) Ordre du jour – Adoption**
- 3) Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
 - b) État financier 2018 – Rapport de la mairesse
- 4) Période de questions**
- 5) Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 6 mai 2019 – Adoption
- 6) Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mai 2019
 - b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
- 7) Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Journaliers – Personnel temporaire; embauche
 - b) Formation(s) – Autorisation (retiré)
 - c) MRC – Municipalité amie des aînés (MADA)
 - d) Drummondville – Entente loisir et culture; dénonciation
 - e) Cour municipale – Entente; modification
 - f) Monty Sylvestre – Transfert
- 8) Règlements municipaux**
 - a) Règl. # 229-25 – Art. 2.3.2.2.2; modification
 - a.1) Dépôt et présentation
 - a.2) Avis de motion
 - b) Règl. # 230-195.1 – Zone commerciale Cb5; usage

- b.1) Adoption
- c) Règl. # 230-196 – Art. 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1; modifications
 - c.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - c.2) Projet # 1
 - c.3) Règl. # 230-196.1 – Avis de motion
- d) Règl. # 230-197 – Art. 3.7.13.8.1 et 3.7.13.8.2; modifications
 - d.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - d.2) Projet # 1
 - d.3) Règl. # 230-197.1 – Avis de motion
- e) Règl. # 231-14 – Art. 4.2.4.21.3; noues/ajout
 - e.1) Dépôt et présentation
 - e.2) Projet # 1
 - e.3) Avis de motion
- f) Règl. # 321-5 – PIIA/secteur village
 - f.1) Projet # 2 (reporté)
- g) Règl. # 413-4 – Art. 5.2 et annexes D, E et F; modifications
 - g.1) Dépôt et présentation
 - g.2) Projet # 1
 - g.3) Avis de motion
- h) Règl. # 420-4 – Art. 22.3; modification
 - h.1) Dépôt et présentation
 - h.2) Avis de motion
- i) Règl. # 468 – Parc Guévremont; réaménagement
 - i.1) Adoption (reporté)
- j) Règl. # 469 – Utilisation eau potable
 - j.1) Adoption
- k) Règl. # 470 – Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - k.1) Projet # 2 (reporté)
- l) Règl. # 264-3 – Entente Cour municipale; autorisation d'une modification
 - l.1) Dépôt et présentation
 - l.2) Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (13/05/2019);
Dépôt
- b) Dérogations mineures
 - b.1) 3330 rue Sonia – Marge de recul arrière
 - b.2) 1820 rue Maurice – Superficie du garage
 - b.3) 2240 route 122 – Marge latérale
 - b.4) 460 rang 3 de Simpson – Superficie garage: nouvelle construction
- c) CCU – Membre du comité; nomination
- d) Schéma d'aménagement et de développement révisé – Délai
- e) N. Goulet, 2265 rang 7 de Simpson – Porcherie
- f) 4600 rue Principale – Modification de zonage
- g) 1020 rang 5 de Wendover Sud – Maison intergénérationnelle
- h) 6535 route 122 – Modification de zonage
- i) Société Davenbert – Demande CPTAQ
- j) Permis de construction – Mai 2019 et comparatifs 2018-2019

- k) Motion spéciale
- l) Motion spéciale

10) Urbanisme – PIIA

- a) 120 rue St-David – Fenêtres

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (21/05/2019); dépôt (reporté)
 - a.1) Ramasse-herbe – Acquisition
 - a.2) Rue Auclair – Travaux correctifs
 - a.3) Rue Guèvremont – Cession de terrain (reporté)
 - a.4) R. Richer, 250 rue Martin – Problème de branchement de service; facturation
 - a.5) 3335 rue Gilles – Déneigement (reporté)
 - a.6) Rue des Bouleaux – Borne de protection; installation
 - a.7) Formation – Santé, Sécurité Travaux publics et Construction
 - a.8) C. Pétrin, 2390 Guèvremont – Demande de remboursement
- b) Soumissions – Attribution
 - b.1) Fauchage des fossés 2019
 - b.2) Marquage de chaussées 2019
 - b.3) Inspection de bornes-fontaines 2019
- c) H. Gaillardetz, 180 rang 3 de Simpson
- d) Développement Luc Audet
- e) Règl. # 461 – Ruisseau de la Fromagerie; branche # 5

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)
 - a.1) Décompte # 10
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (reporté)
- c) Groupement GLC inc. – Raccordement au réseau d'égout
- d) Usine de filtration – Évaluateur des équipements; mandat
- e) La Feuille Verte – Desserte en eau (reporté)
- f) S. Vadnais, lot 4 335 032 – Exemption de taxes

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Mai 2019

14) Office municipal d'habitation de Drummondville (OMD)

15) Loisirs et Commandites

- a) Aréna
 - a.1) Douches – Autorisation
 - a.2) Procédure – Prêt de terrains ou équipements municipaux à des tiers
 - a.3) Résolution municipale # 4510.04.19 – Modification
 - a.4) Chevaliers de Colomb – Journée "portes ouvertes"; autorisation
- b) Art et culture
 - b.1) Bibliothèque (reporté)

- c) Comité des Loisirs
 - c.1) Procès-verbal (17/04/2019) – Dépôt
 - c.2) Parc Guévremont – Réaménagement
- d) Fête du 150^e – Autorisations
 - d.1) Livre historique
 - d.2) Location chapiteau – 7 septembre 2019
- e) Vie citoyenne (retiré)
- f) Maison des jeunes – Contribution 2019
- g) Chevaliers de Colomb – Tournoi de golf; édition 2019

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-08/19

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4570.06.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Remise bourses – Athlète Élite sportive
- Lancement livre historique 150^e (20 \$ tx incl.) – Les points de vente
- Défi Pierre Lavoie le 15 juin à 8 h; 7000 cyclistes
 - Invite les citoyens à l'école (10 000 \$) équipe sportive
 - 8 h à 11 h : rues fermées
- Bulletin Muni – 3^e semaine de juin
- 26 juin – Collecte de sang (13 h 30 à 19 h 30)
- Fleurir vos résidences
 - Rose, thème couleur rose

b) État financier 2018 – Rapport de la mairesse

Les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2018 sont présentés par la mairesse.

Copie est remise aux membres du conseil.

Avis est donné que le rapport sera publié dans le journal communautaire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune)

5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

a) Procès-verbal du 6 mai 2019 – Adoption

4571.06.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mai 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4572.06.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de mai 2019, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Mai 2019	87 498,01 \$
Déboursés directs	Mai 2019	56 490,52 \$
Dépenses préautorisées	Mai 2019	28 665,52 \$
Rémunération globale	Mai 2019	187 861,07 \$
Remboursement des dépenses/Km	Mai 2019	0,00 \$

Total : 360 515,12 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches lavables

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 4397.02.19 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4573.06.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches lavables de mai 2019 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 286,98 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

c.1) Remboursement (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Journaliers – Personnel temporaire; embauche

Considérant les dispositions de la convention collective;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4560.05.19 concernant l'embauche et la rémunération des animateurs de camps de jour pour l'année 2019;

Considérant l'expérience de chacun des candidats;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4574.06.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

a) Emploi d'été :

- d'autoriser l'embauche de monsieur Anthony Bousada, à titre d'étudiant pour une troisième année consécutive au Service des travaux publics, 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 14,00 \$;

b) Poste saisonnier :

- d'autoriser l'embauche de messieurs Richard Boisvert et Marc-Olivier Fréchette, à titre de salariés saisonniers au Service des travaux publics, 40 heures par semaine, durant la période estivale, et ce, selon les conditions présentes à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation (retiré)

c) MRC – Municipalité amie des aînés (MADA)

Considérant que la MRC de Drummond souhaite déposer une demande sur une base collective pour les municipalités souhaitant participer à la démarche;

Considérant que onze (11) municipalités désirent participer à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que les travaux concernant la démarche MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC ;

Considérant que les municipalités participantes auront leur propre politique des aînés assortie d'un plan d'action, en plus de collaborer à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour l'ensemble de la MRC;

Considérant que la Municipalité doit désigner un membre du conseil comme responsable du dossier « Aînés » dans sa localité;

4575.06.19 Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'autoriser la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover à participer à une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) coordonnée par la MRC de Drummond;
- de nommer madame Marthe Garneau, membre du conseil, comme responsable du dossier « Aînés » pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Drummondville – Entente loisir et culture; dénonciation

Considérant l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture conclue entre la Ville de Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover et les autres municipalités de la MRC de Drummond le 15 décembre 2016, et ce, pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la présente entente, l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin, et ce, au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial;

4576.06.19 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire se prévaloir de la clause de non-renouvellement prévue à l'article 7 de l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture et mettre fin à cette entente au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Cour municipale – Entente; modification

Considérant l'offre de service émise par la Ville de Drummondville afin de desservir l'ensemble des villes membres de la Cour municipale pour l'ensemble des dossiers pour lesquels elles intentent des procédures en Cour municipale, à l'exception des dossiers d'urbanisme et des procédures en appel, ces dernières pouvant être traitées par la Ville de Drummondville mais moyennant un tarif particulier;

4577.06.19 Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'informer la Ville de Drummondville de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover à adhérer à une entente afin d'être desservie pour l'ensemble des dossiers pour lesquels la Municipalité intente des procédures en Cour municipale, à l'exception des dossiers d'urbanisme et des procédures en appel, ces dernières pouvant être traitées par la Ville de Drummondville mais moyennant un tarif particulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Monty Sylvestre – Transfert

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4218.10.18 concernant les services de la firme Monty Sylvestre conseillers juridiques Inc. du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

Considérant qu'en date du 27 mai 2019, certains avocats du cabinet Monty Sylvestre conseillers juridiques Inc. se joindront au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.;

Considérant que toute entente ou convention d'honoraires signée avec ces avocats sera respectée malgré leur transfert chez Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.;

4578.06.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- d'autoriser les représentants de la Municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de service présentée par le cabinet Monty Sylvestre conseillers juridiques Inc. pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 229-25 – Art. 2.3.2.2.2; modification

a.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 229-25, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2.3.2.2.2 du règlement administratif # 229 notamment en ce qui concerne les conditions d'émission du permis de lotissement, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 229-25 est fait et copie remise aux membres du conseil.

a.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Baron de l'adoption prochaine du règlement # 229-25, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2.3.2.2.2 du règlement administratif # 229, notamment en ce qui concerne les conditions d'émission du permis de lotissement.

b) Règl. # 230-195.1 – Zone commerciale Cb5; usage

b.1) Adoption

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite dans le dossier (réf. p.-v. demande d'approbation référendaire 03/06/2019);

Considérant l'avis de motion donné le 1^{er} avril 2019;

Considérant que le projet de règlement # 230-195.1, lequel a pour objet de modifier les usages permis dans la zone commerciale Cb5 de même que les grilles d'usages associées au règlement # 230, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 1^{er} avril 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 31 mai 2019, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4579.06.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-195.1, lequel a pour objet de modifier les usages permis dans la zone commerciale Cb5 de même que les grilles d'usages associées au règlement # 230.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Règl. # 230-196 – Art. 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1; modifications

c.1) Dépôt et présentation (reporté)

c.2) Projet # 1

c.3) Règl. # 230-196.1 – Avis de motion

d) Règl. # 230-197 – Art. 3.7.13.8.1 et 3.7.13.8.2; modifications

d.1) Dépôt et présentation (reporté)

d.2) Projet # 1

d.3) Règl. # 230-197.1 – Avis de motion

e) **Règl. # 231-14 – Art. 4.2.4.21.3; Noues/ajout**

e.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 231-14, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4.2.4.21 du règlement de lotissement # 231 relatif à la fermeture des fossés de rue pour y ajouter des dispositions en lien avec les noues drainantes, est faite et copie remise aux membres du conseil.

e.2) Projet # 1

4580.06.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 231-14, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4.2.4.21 du règlement de lotissement # 231 relatif à la fermeture des fossés de rue pour y ajouter des dispositions en lien avec les noues drainantes;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 231-14, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4.2.4.21 du règlement de lotissement # 231 relatif à la fermeture des fossés de rue pour y ajouter des dispositions en lien avec les noues drainantes.

f) **Règl. # 321-5 – PIIA/secteur village**

f.1) Projet # 2 (reporté)

g) **Règl. # 413-4 – Art. 5.2 et annexes D, E et F; modifications**

g.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 413-4, lequel a pour objet de modifier différents articles des annexes D, E et F du règlement # 413 relatif aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 413-4 est fait et copie remise aux membres du conseil.

4581.06.19

g.2) Projet # 1

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 413-4, lequel a pour objet de modifier différents articles des annexes D, E et F du règlement # 413 relatif aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement # 413-4, lequel a pour objet de modifier différents articles des annexes D, E et F du règlement # 413 relatif aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales.

h) Règl. # 420-4 – Art. 22.3; modification

h.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 420-4, lequel a pour objet de modifier l'article 22.3 du règlement # 420 relatif à l'installation et l'utilisation des foyers extérieurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 420-4 est fait et copie remise aux membres du conseil.

h.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Claudia Kirouac de l'adoption prochaine du règlement # 420-4, lequel a pour objet de modifier l'article 22.3 du règlement # 420 relatif à l'installation et l'utilisation des foyers extérieurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

i) Règl. # 468 – Parc Guévremont; réaménagement

i.1) Adoption (reporté)

j) Règl. # 469 – Utilisation eau potable

j.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 6 mai 2019;

Considérant que le projet de règlement # 469, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'utilisation de l'eau potable et à l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 31 mai 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4582.06.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 469, lequel a pour objet de définir les règles applicables à l'utilisation de l'eau potable et à l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

k) Règl. # 470 – Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

k.1) Projet # 2 (reporté)

l) Règl. # 264-3 – Entente Cour municipale; autorisation d'une modification

l.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 264-3, lequel a pour objet d'autoriser la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 264-3 est fait et copie remise aux membres du conseil.

l.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 264-3, lequel a pour objet d'autoriser la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (13/05/2019); Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mai 2019 est fait.

b) Dérogations mineures

b.1) 3330 rue Sonia – Marge de recul arrière

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 36.04.19);

Considérant les résultats de l'assemblée publique de consultation du 3 juin 2019;

4583.06.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accorder la dérogation mineure afin de réduire la marge de recul arrière du bâtiment principal à 8,14 mètres, pour la propriété sise au 3330 rue Sonia, en lieu et place du 9 mètres, tel que prescrit au règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) 1820 rue Maurice – Superficie du garage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 45.05.19);

4584.06.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure afin de régulariser la situation d'un garage attenant à la résidence, sise au 1820 rue Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) 2240 route 122 – Marge latérale

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 46.05.19);

4585.06.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul latérale droite estimée à 0,94 m sur la propriété sise au 2240 route 122.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.4) 460 rang 3 de Simpson – Superficie de garage; nouvelle construction

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 47.05.19);

Considérant que la demande a pour objet la construction d'un bâtiment accessoire ayant une superficie excédant la superficie permise au règlement;

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions de l'article 3.3.7.5.3 du règlement de zonage;

4586.06.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de dérogation mineure pour la construction d'un nouveau bâtiment accessoire telle que présentée pour la propriété sise au 460, rang 3 de Simpson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) CCU – Membre du comité; nomination

Considérant les dispositions du règlement # 356 concernant le remplacement des membres du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'avis public paru dans le journal municipal d'avril 2019 et le rapport fait par la directrice générale adjointe concernant les candidatures reçues;

Considérant le départ de madame Anne-Marie Julien;

4587.06.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de désigner monsieur Vincent Roy comme représentant des citoyens sur le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Schéma d'aménagement et de développement révisé – Délai

Considérant le mandat attribué à monsieur Marc-Antoine Côté, urbaniste, pour la refonte des règlements d'urbanisme de la Municipalité, soit : le plan d'urbanisme et les règlements concernant les permis et certificats, les conditions d'émission des permis, la construction, le lotissement et le zonage;

Considérant qu'il y a lieu de valider la concordance desdits règlements avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond;

Considérant l'avis préliminaire demandé à la MRC sur les dossiers;

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

Considérant les dispositions de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le délai pour adopter les règlements de concordance;

Considérant que la Municipalité ne sera pas en mesure d'adopter lesdits règlements avant le 25 juillet 2019;

Considérant qu'il y a lieu de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai initial, lequel vient à échéance le 25 juillet 2019;

4588.06.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de demander à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de prolonger le délai initialement prévu pour permettre l'adoption par la Municipalité des règlements de concordance nécessaires suite à l'adoption du règlement 773-1 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, et ce, jusqu'au 31 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) N. Goulet, 2265 rang 7 de Simpson - Porcherie

Considérant la rencontre d'information tenue le 15 mai 2019;

Considérant que la date limite pour recevoir les commentaires était fixée au 30 mai;

Considérant qu'aucun commentaire n'a été reçu;

4588a.06.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de former une commission municipale afin de produire un rapport quant aux implications du projet d'élevage porcin au 2265 rang 7 de Simpson;
- que ladite commission sera composée de mesdames Hélène Laroche et Annie Gentesse et de monsieur Pierre Lavigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

Avis est donné que la commission municipale déposera son rapport pour la séance du 2 juillet 2019.

f) 4600 rue Principale – Modification de zonage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 42.05.19);

Considérant que le projet tel que présenté n'est pas conforme aux dispositions du règlement de zonage # 230, notamment de l'article 3.4.1.2 ne permettant pas la vente de machinerie;

4589.06.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de modification du règlement de zonage telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) 1020 rang 5 de Wendover Sud – Maison intergénérationnelle

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 43.05.19);

Considérant que la demande telle que présentée est conforme aux dispositions de l'article 3.7.1.1 du règlement de zonage concernant les usages permis;

4590.06.19 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'appuyer la demande d'autorisation présentée par le requérant à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles, savoir l'aménagement d'une maison intergénérationnelle sur le lot 4 334 249.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) 6535 route 122 – Modification de zonage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 43a.05.19);

Considérant la demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation des lots 4 334 617 et al. à des fins résidentielles telle que déposée;

Considérant que lesdits lots sont situés en dehors d'un îlot déstructuré tel que défini par la CPTAQ;

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions de l'article 3.7.1.1 du règlement de zonage;

4591.06.19 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;

- d'informer le requérant que la Municipalité ne peut appuyer la demande d'autorisation faite à la CPTAQ et ne donnera pas suite à la demande de modification de zonage requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

i) Société Davenbert – Demande CPTAQ

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 44.05.19);

Considérant que la demande est conforme aux dispositions de la réglementation de lotissement;

4592.06.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'appuyer la demande d'autorisation pour des fins d'aliénation / lotissement des lots 4 333 573, 4 333 551, 4 333 549 faite par la société Davenbert S.E.N.C. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

j) Permis de construction – Mai 2019 et comparatifs 2018-2019

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de mai 2019 et du comparatif avec l'année 2018 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

k) Motion spéciale

Madame Laroche demande que soit inscrite au procès-verbal une mention spéciale de félicitations pour le travail accompli par madame Micheline Séguin-Bernier dans le cadre de son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme pendant une durée de 2 ans et demi.

l) Motion spéciale

Madame Laroche demande que soit inscrite au procès-verbal une mention spéciale de félicitations pour le travail accompli par madame Anne-Marie Julien dans le cadre de son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme pendant une durée de neuf (9) ans.

10. URBANISME - PIIA

a) 120 rue St-David – Fenêtres

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le projet (réf. p.-v. CCU résol. # 41.05.19);

Considérant que le requérant entend procéder à la rénovation du bâtiment par phase, la première étant le remplacement des fenêtres;

4593.06.19 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter le projet de rénovation des fenêtres du bâtiment sis au 120 rue St-David tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) **Comité des Travaux publics – Procès-verbal (21/05/2019); dépôt (reporté)**

a.1) **Ramasse-herbe – Acquisition**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/05/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4594.06.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme Kubota Drummondville pour l'achat d'un ramasse-herbe ainsi que d'un système «high dump», et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 9 mai 2019 et pour un montant de 13 538,31 \$ taxes incluses;
- de financer une partie de la dépense, soit 9 500 \$, à même le surplus du fonds d'administration général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) **Rue Auclair – Travaux correctifs**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/05/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4595.06.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'autoriser, tel que proposé, les travaux de mise en forme à faire en régie sur la rue Auclair d'une longueur de 225 mètres pour un montant total estimé à 55 826,11 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Rue Guèvremont – Cession de terrain (reporté)

a.4) R. Richer, 250 rue Martin – Problème de branchement de service; facturation

Considérant le rapport fait au comité des Travaux publics concernant une intervention de la personne de garde en dehors des heures régulières pour un problème d'entrée d'eau défectueuse;

Considérant après vérification que l'intervention n'était pas requise;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/05/2019);

4596.06.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de réclamer à monsieur Richard Richer, propriétaire du 250 rue Martin, les frais encourus par la Municipalité pour le déplacement et l'intervention de la personne de garde au Service des travaux publics, dimanche 5 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.5) 3335 rue Gilles – Déneigement (reporté)

a.6) Rue des Bouleaux – Borne de protection; installation

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4227.10.18 concernant le contrôle de la vitesse sur la rue des Bouleaux;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/05/2019);

4597.06.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de poursuivre les démarches d'aménagement prescrites à la résolution municipale # 4227.10.18;
- de valider l'opportunité d'installer d'autres équipements de contrôle de la vitesse;
- de faire rapport au comité à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.7) Formation – Santé, Sécurité Travaux publics et Construction

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/05/2019);

Considérant les discussions menées lors de la préparation du budget à l'effet de répartir sur deux (2) années financières la formation du personnel des Travaux publics;

Considérant que l'équipe des Travaux publics est restreinte et l'obligation municipale de maintenir le service;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4598.06.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'acquitter les frais d'inscription (412,00 \$/personne taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour quatre (4) employés du Service des travaux publics à la formation Santé, Sécurité Travaux publics et Construction;
- de valider la possibilité d'être municipalité hôte pour la formation;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que le temps de déplacement pour se rendre et revenir de l'activité soit à la charge de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.8) C. Pétrin, 2390 Guèvremont – Demande de remboursement

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/05/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4599.06.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité des Travaux publics;
- de rembourser à monsieur Carl Pétrin, la somme de 125,32 \$ encourue pour des travaux de plomberie sur sa propriété sise au 2390 rue Guèvremont dans le cadre des travaux d'implantation d'aqueduc et d'égout sur la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Soumissions – Attribution

b.1) Fauchage des fossés 2019

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/05/2019);

4600.06.19

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;
Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accorder à la firme Les entreprises Belle Rose Inc. le contrat relatif au fauchage des fossés de la Municipalité pour l'année 2019, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 2 mai 2019 et pour un montant de 15 521,63 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Marquage de chaussées 2019

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/05/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4601.06.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'accorder à la firme Marquage et traçage du Québec Inc. le contrat relatif au marquage de chaussées du réseau routier de la municipalité, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 25 avril 2019 et pour les sommes suivantes :
 - Prix unitaire : 0,209 \$/m (taxes incluses)
 - Prix unitaire pour quadrillés : 1,09 \$/m²
 - Prix global : 15 424,99 \$ (taxes incluses)
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des Travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) Inspection de bornes-fontaines 2019

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/05/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4602.06.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'accorder à la firme Aqua data inc. le contrat relatif à l'inspection des bornes-fontaines de la Municipalité, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 15 mai 2019, et pour un montant de 4 243,15 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) H. Gaillardetz, 180 rang 3 de Simpson (reporté)

d) Développement Luc Audet

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 4462.03.19 concernant le plan de lotissement;

Considérant le protocole d'entente signé en date du 27 mars 2017;

4603.06.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ne s'oppose pas à l'émission du certificat d'autorisation à être émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), et qu'elle s'engage à entretenir les ouvrages de rétention des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Règl. # 461 – Ruisseau de la Fromagerie; branche # 5

Considérant les dispositions du règlement # 461 relatif à la répartition des frais associés aux travaux de nettoyage de la branche # 5 du ruisseau de la Fromagerie;

Considérant l'énoncé des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale concernant le mode répartition des frais versus les bénéfices reçus ou susceptibles d'être reçus;

Considérant les conclusions du rapport de monsieur David Leclair concernant la délimitation du bassin versant de la branche # 5 du ruisseau de la Fromagerie et la répartition des superficies contributives de chacun des propriétaires concernés;

Considérant que seuls les propriétaires identifiés dans ledit rapport bénéficient ou sont susceptibles de bénéficier des travaux réalisés et, que dans ce contexte, la Municipalité n'a pas à faire assumer ces coûts par l'ensemble des contribuables;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

4604.06.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- de maintenir telles quelles les dispositions du règlement # 461 concernant la répartition des frais associés aux travaux de nettoyage de la branche # 5 du ruisseau de la Fromagerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)

a.1) Décompte # 10

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA + en date du 14 mai 2019;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4605.06.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 263 415,98 \$ taxes incluses pour les travaux réalisés au 1^{er} mai 2019, représentant la libération de la retenue de 5% conditionnellement au dépôt du cautionnement d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (reporté)

c) Groupement GLC inc. – Raccordement au réseau d'égout

Considérant la demande de Groupement GLC Inc. pour le raccordement de l'entreprise sise au 1900, boulevard de l'Université au réseau d'égout de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/05/2019);

Considérant que d'autres alternatives de raccordement peuvent être envisagées par l'entreprise;

4606.06.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de raccordement de l'entreprise sise au 1900 boulevard de l'Université au réseau d'égout de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Usine de filtration – Évaluateur des équipements; mandat

Considérant que la Municipalité envisage de vendre l'usine de filtration et certains puits qui lui appartiennent incluant les équipements s'y trouvant;

Considérant que des informations supplémentaires quant à la valeur des équipements de l'usine et des puits sont requises;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4607.06.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accorder à la firme EDM Évaluation le contrat relatif à l'évaluation des équipements de l'usine de filtration et des puits de la Municipalité, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 23 mai 2019, et pour un montant de 977,29 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

Note : Mme Laroche divulgue être concernée par le dossier à la lecture du titre de celui-ci, l'évaluateur ayant fourni l'offre étant son beau-frère. Mme Laroche quitte la salle à ce moment et la réintègre une fois le vote tenu.

e) **La Feuille Verte – Desserte en eau** (reporté)

f) **S. Vadnais, lot 4 335 032 – Exemption de taxes**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 334 032 quant à la possibilité d'être exempté du paiement de la taxe spéciale de secteur pour le raccordement de la Municipalité au réseau d'aqueduc et d'égout imposée en vertu du règlement d'emprunt # 443;

Considérant que le terrain vacant visé est un immeuble distinct imposable au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité;

Considérant que le lot est situé à l'intérieur du bassin de taxation identifié pour le règlement d'emprunt # 443;

Considérant les discussions menées sur le dossier en séance préparatoire;

4608.06.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne peut donner suite à la demande d'exemption du paiement de la taxe spéciale de secteur pour le raccordement de la Municipalité au réseau d'aqueduc et d'égout imposée en vertu du règlement d'emprunt # 443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) **Rapport des sorties – Mai 2019**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de mai 2019 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DRUMMONDVILLE (OMD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Aréna

a.1) Douches – Autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4609.06.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de Céramique Pelchat Déco inc. pour l'achat de matériel de rénovation pour les douches de l'aréna, et ce, selon les termes et condition de l'offre datée du 6 mai 2019 et pour un coût de 6 918,15 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Procédure – Prêt de terrains ou équipements municipaux à des tiers

Considérant qu'il est opportun d'adopter une procédure pour régir le prêt de terrains ou d'équipements municipaux à des tiers;

4610.06.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter la procédure datée du 31 janvier 2019 pour régir le prêt de terrains ou d'équipements municipaux à des tiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Résolution municipale # 4510.04.19 – Modification

Considérant la procédure établie pour le prêt de terrains ou d'équipements municipaux à des tiers;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4510.04.19 concernant la politique de tarification applicable à la location d'espaces à l'aréna en dehors de la saison régulière de hockey;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster ladite politique selon le type d'utilisateurs;

Considérant qu'une résolution municipale confirmant le prêt est cependant requise pour les fins du dossier à déposer auprès de l'assureur municipal;

4611.06.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de remplacer l'énoncé de la résolution # 4510.04.19 par le suivant :

« Il est résolu :

- d'établir la politique de location suivante pour des espaces de l'aréna en dehors de la saison régulière de hockey, savoir :
 - pour un particulier ou une entreprise : 75 /heure plus les taxes applicables;
 - pour un organisme communautaire de la Municipalité ou pour un organisme sans but lucratif : aucun frais de location.
- que dans tous les cas, les informations ou documents prévus à la procédure établie pour le prêt de terrains ou d'équipements municipaux à des tiers, telle que définie à la résolution municipale # 4610.06.19 devront être fournis à la Municipalité en temps opportun. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.4) Chevaliers de Colomb – Journée "portes ouvertes";
autorisation**

Considérant la demande des Chevaliers de Colomb pour l'utilisation, en cas de pluie, de la patinoire de l'aréna le 15 juin 2019, dans le cadre de la journée «portes ouvertes» organisée en marge du Défi Pierre Lavoie – La Boucle 2019;

Considérant la procédure de prêt de terrains ou équipements municipaux à des tiers (réf. résol. municipale # 4610.06.19);

Considérant qu'en vertu de ladite procédure, la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à l'activité;

Considérant que les requérants sont un organisme communautaire sans but lucratif;

Considérant qu'un employé municipal devra être présent sur les lieux;

4612.06.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la résolution;
- de prêter sans frais la surface occupée par la patinoire de l'aréna aux Chevaliers de Colomb pour leurs « portes ouvertes » prévues pour le 15 juin, et ce, conditionnellement au respect de la procédure de prêt de terrains ou équipements à des tiers de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Art et culture

b.1) Bibliothèque (reporté)

c) Comité des Loisirs

c.1) Procès-verbal (17/04/2019) – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs en date du 17 avril 2019 est fait.

d) Fête du 150^e – Autorisations

d.1) Livre historique

Dépôt du rapport de dépenses est fait par la directrice générale;

Considérant les informations reçues quant au travail de numérisation supplémentaire des documents municipaux fait par monsieur Neveu dans le cadre de la collecte de données en vue de la rédaction du volume du 150^e;

Considérant la possibilité de numériser les procès-verbaux de la Société de l'aréna en complément du travail fait par monsieur Neveu à ce jour;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4613.06.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir les propositions suivantes pour la réalisation du Livre historique :

Graphiste Michel Bouchard :	4 250,00 \$
Impression MJB lithio Inc. :	12 279,33 \$ (taxes incluses)
Société Généalogique :	800,00 \$
Roger Neveu :	1 600,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.2) Location chapiteau – 7 septembre 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/19 émis;

4614.06.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de «Les Entreprises T.A. Inc.» pour la location d'un chapiteau modulaire, incluant transport, montage et démontage, et ce, selon les termes et condition de l'offre datée du 28 mai 2019 et pour un coût de 1 494,68 \$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Vie citoyenne

(retiré)

f) Maison des jeunes – Contribution 2019

Considérant la demande de contribution datée du 30 avril en provenance de la Maison des jeunes l'Extension;

Considérant que la requérante est un organisme communautaire sans but lucratif;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4142.07.18 concernant la politique d'aide financière aux organismes communautaires;

Considérant le certificat de disponibilité C-08/19 émis;

4615.06.19 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- de verser la somme de 9 500 \$ à titre d'aide financière à la Maison des jeunes pour l'année 2019;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à la réception du rapport financier avec rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Chevaliers de Colomb – Tournoi de golf; édition 2019

Considérant que le requérant est un organisme communautaire sans but lucratif;

Considérant le certificat de disponibilité C-08/19 émis;

4616.06.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de verser au comité organisateur du tournoi de golf des Chevaliers de Colomb la somme de 200 \$ à titre de contribution municipale pour l'édition 2019 du tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-08/19

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 3 juin 2019

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Martin Sauvé
- 8k) Pourquoi reporté? (information PPCMOI)

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 40.

Signé :

Mairesse

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe